



Aménagement durable *du territoire*

Depuis sa création en 2006, les élus de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine ont toujours été conscients des atouts, mais également des faiblesses, de leur territoire.

C'est pourquoi ils se sont engagés dès l'origine dans une réflexion visant à développer l'emploi, l'offre de logements et l'attractivité de leur territoire,

tout en préservant les espaces paysagers et écologiques.

Aménagement durable et protection de l'environnement sont aujourd'hui au cœur du développement du territoire de la communauté d'agglomération et des préoccupations de son président, Pierre Cardo...

Suite p.2

AU SOMMAIRE

- Cadre de vie* | p.2
- Implantations créatrices d'emploi* | p.6
- Offre résidentielle* | p.6
- Rénovation urbaine* | p.7
- Des totems pour vous aider* | p.7
- Un bateau pour la Seine* | p.8

CADRE DE VIE

Territoire

Vers un cadre de vie harmonieux

Durant des décennies, la Seine a trop souvent été considérée comme une frontière naturelle : « Avec le projet de territoire de la communauté d'agglomération, adopté en février 2010, nous avons voulu montrer que la Seine faisait partie intégrante de notre territoire et qu'elle était, au contraire, un atout dans son développement. De plus, la CA2RS, territoire en

« Grâce à notre travail et au soutien de nos partenaires, comme l'EPAMSA (Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval), l'EPFY (Établissement public foncier des Yvelines), le Conseil régional, le Conseil général des Yvelines et l'Opération d'intérêt national Seine aval, les entreprises s'intéressent de très près à notre territoire », explique Pierre Cardo, président de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine.

pleine mutation, est aujourd'hui considérée comme un partenaire de poids pour de grands projets structurants comme le prolongement du RER E et un réservoir économique et écologique ».

Pierre Cardo précise également : « Nous avons la chance d'avoir un patrimoine écologique très riche, avec la forêt de l'Hautil, les bois de Verneuil, la base de loisirs (avec un chemi-

nement piéton prévu de Verneuil jusqu'à Andrésy), les 9 hectares de l'espace naturel sensible des Biaunes à Chanteloup-les-Vignes, les coteaux à Andrésy (avec la création d'un corridor écologique, dans le respect du paysage, allant de Carrières à Maurecourt), des zones agricoles préservées, la valorisation environnementale de 150 hectares de zones polluées, aboutissant à la création d'un cœur

De la réalité d'aujourd'hui...





vert, ainsi que la transformation des carrières et des berges de Seine à Carrières-sous-Poissy en parc paysager et récréatif de plus de 100 hectares. Tout en préservant ou améliorant notre patrimoine environnemental, nous parvenons à développer l'activité économique : implantation de la Poste et de Lidl dans la zone des Cetton 2 et création d'un éco-port à Triel, destiné à développer la filière éco-construction qui doit affirmer notre identité dans toute l'Ile-de-France. Les grands projets d'infrastructures ferroviaires vont permettre de désenclaver notre territoire (prolongement du RER E, qui s'arrêtera à Poissy et à Verneuil-sur-Seine, pour aller jusqu'à Mantes-la-Jolie) ».

L'éco-port des 2 Rives de Seine, un projet destiné à développer l'activité économique du territoire, et qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Datant des années 1990, inscrit dans le plan d'occupation des sols de la ville de Triel-sur-Seine

fin 1992 et au schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) en 1994, le projet de port arrive dans sa phase de concertation. Ports de Paris, en effet, soutient la politique de la communauté d'agglomération, de développer le transport fluvial de marchandises en Ile-de-France, notamment en assurant la desserte fluviale de la zone d'activités de l'éco-pôle de l'agglomération, en parfaite adéquation avec le Grenelle de l'Environnement, qui fixe l'objectif d'accroître de 25 % la part des modes de transport alternatifs à la route, d'ici à 2012.

Destiné à desservir la zone attenante de plus de 100 hectares qui sera dédiée aux éco-activités (et plus particulièrement les nouvelles activités liées à l'éco construction), les aménagements du port vont participer à la réappropriation d'une plaine actuellement inaccessible aux habitants : « Ports de Paris a procédé à de nombreuses études techniques et en présentera les résultats au cours des nombreuses réunions de concertation organisées sur tout le territoire.

Ces études ont été précédées d'un vaste diagnostic environnemental (études géologiques, hydrauliques, courantologiques, acoustiques, faune / flore) », indique Eric Fuchs, directeur de l'agence portuaire des boucles de Seine. « Ainsi, le projet et les travaux d'aménagement prévus participeront à revaloriser les berges de Seine et à améliorer l'insertion paysagère du port ».

Des rencontres sont mises en place pour associer les riverains, les habitants et les acteurs locaux. Ainsi, après deux rencontres prévues avec les associations et les acteurs économiques, le 15 novembre à Triel-sur-Seine et le 30 novembre à Carrières-sous-Poissy, une première réunion publique ouverte à tous les habitants est prévue le 17 décembre à Triel-sur-Seine, et deux expositions de présentation du projet seront mises en place dans les mairies concernées.

En janvier 2011, deux réunions thématiques, « développement économique, emploi, projets de territoire » et « environnement et paysage » seront organisées. Enfin, une réunion publique de restitution de la concertation, présentant l'ensemble des échanges et les enrichissements apportés par les participants sur les variantes d'aménagement, pourrait clôturer la démarche en février 2011.

Le bilan de la concertation sera tiré à ce terme. L'enquête publique se tiendra quant à elle à la fin de l'année 2011. Divers supports de communication (lettres d'information, articles dans les magazines municipaux, site internet de la CA2RS – www.agglo2rivesdeseine.fr, www.paris-ports.fr, affiches...) relayeront la démarche de concertation, et les remarques collectives seront mises en ligne sur www.paris-ports.fr

CADRE DE VIE

Territoire

Vers un cadre de vie harmonieux



Un changement d'image qui permet la valorisation agricole, économique et touristique des espaces ouverts et naturels de l'agglomération, jusqu'à aujourd'hui plus ou moins délaissés.

Un parc naturel de plus de 100 hectares en bord de Seine, poumon écologique de l'agglomération

La communauté d'agglomération verra en effet très prochainement la création d'un « parc des berges de Seine ».

La création de ce parc écologique sur le secteur des berges de Carrières-sous-Poissy (anciennes sablières, étangs de la Vieille Ferme et de la Galiotte) s'inscrit dans une vraie volonté, comme le précise Philippe Tautou, vice-président de la CA2RS : « *Le projet de parc départemental des bords de Seine figure parmi les cinq grands projets de l'agglomération, au titre de son projet de territoire. Carrières est amenée à être, à terme, avec ce parc et le projet de centralité, le pôle d'attractivité structurant et rayonnant de l'agglomération* ».

La ville de Carrières-sous-Poissy et la CA2RS avaient une très forte volonté de valoriser les espaces inondables, souvent constitués de remblais, ainsi que d'une zone humide (prairies, plans d'eau et berges naturelles) classée presque intégralement en zone verte du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation).

Pour limiter la pression foncière, favoriser les usages en grande majorité confidentiels et spontanés (cheminement légèrement aménagé, cabanes flottantes de l'étang de la Galiotte rendues célèbres par le photographe Yann Arthus-Bertrand) et y créer un espace naturel aménagé, la CA2RS et la ville de Carrières ont voulu générer un grand parc naturel : « *C'est une formidable reconnaissance de notre patrimoine* », confirment Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy, et Philippe Tautou, vice-président en charge de l'amé-

nagement et de l'environnement et conseiller général des Yvelines. En effet, par délibération du 22 octobre dernier, le Conseil général des Yvelines s'est engagé à créer un parc paysager et récréatif d'une centaine d'hectares, en classant cette zone en espace naturel sensible.

L'aménagement de ce parc vise la sauvegarde du site, de ses paysages et milieux naturels, ainsi que sa promotion auprès d'un public plus large qu'aujourd'hui. Le mode de gestion de ce parc devra être économe et respectueux des caractéristiques du site, et présidera aux choix d'aménagement. Ce parc s'intègre à l'infrastructure paysagère de l'agglomération et à son réseau d'espaces ouverts et naturels, grâce aux liens est/ouest par les bords de Seine et nord/sud par le parc habité du projet Carrières centralité, puis du projet « Cœur vert », qui occupe la plaine et remonte vers l'Hautil.

Il est de plus un élément-clé d'attractivité pour l'agglomération et un véritable facteur de changement d'image du territoire. La protection et la mise en valeur de cet espace, en tant que poumon vert, constituent donc un enjeu local (ville de Carrières-sous-Poissy) intercommunal (communauté d'agglomération), mais aussi départemental. En effet, la création de ce parc répond à plusieurs objectifs du SDADEY (schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines), notamment :

- organiser la trame naturelle de la vallée de la Seine, en aménageant un réseau d'espaces verts, naturels et urbains en vallée de Seine ;
- mettre en valeur la Seine et ses abords ;

- agir sur les derniers espaces stratégiques ouverts dont la conservation doit faire partie intégrante des projets urbains sur la boucle ;
- soutenir l'émergence de projets locaux d'espaces récréatifs de type extensifs sur des sites opérationnels ;
- réaliser des parcs d'intérêt départemental remédiant à des carences en espaces verts (création d'un second parc en vallée de la Seine en plus de celui de Montesson).

Un test grandeur nature sur 8 hectares de culture...



« Nous sommes heureux que le Conseil général des Yvelines ait pris une telle décision, soutenant la ville de Carrières et la communauté d'agglomération dans leur volonté de rendre les berges de Seine visibles, praticables et animées, pour que ce fleuve constitue une composante incontournable du territoire. C'est un acte fort et nous sommes reconnaissants à Alain Schmitz, président du Conseil général des Yvelines, d'avoir appuyé notre démarche de valorisation de notre patrimoine paysager », conclut Pierre Cardo.

Un coeur vert **pour reconquérir la plaine**

Durant des décennies, les 150 à 200 hectares d'espaces ouverts au cœur de la boucle, situés à la fois à Andrésy, Carrières, Chanteloup et Triel, ont été considérés comme une véritable poubelle, lieu d'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne.

Il était essentiel que la communauté d'agglomération puisse reconquérir ces espaces, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que leur réappropriation permet de faire des réserves foncières à long terme et d'éviter la pression foncière. Ensuite, parce que les métaux lourds contenus dans le sol risquaient, à court terme, de polluer la nappe phréatique.

Ainsi, la CA2RS, soutenue par l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY) et l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (EPAMSA), a travaillé à l'élaboration d'un vaste projet de culture, économiquement viable et créateur d'emplois, permettant de structurer le paysage, avec la création d'un corridor écologique : « A terme, cette reconquête d'espaces abandonnés empêchera toute installation de campements illégaux, et des dépôts en tout genre. Il faut savoir que la CA2RS consacre chaque année 70 000 € au nettoyage de la plaine », précise Pierre Cardo,

président de la CA2RS.

Après 2 ans d'expérimentation, la communauté d'agglomération, s'appuyant sur des expertises agronomiques et hydrologiques, a porté son choix sur la culture du miscanthus, plante à haut rendement de masse végétative, ne nécessitant aucun traitement par engrais et excellent stabilisateur de pollution. Une parcelle de 8 hectares est en cours d'expérimentation : « Pour l'exploitation de cette plante, nous avons décidé de soutenir deux projets actuellement à l'étude par les cimenteries Calcia et Peugeot PSA, à savoir, respectivement, la fabrication d'agro matériaux (parpaings ou isolants) et la bio plastique (plasturgie pour le secteur automobile) », indique Pierre Cardo. « De plus, nous avons la chance de bénéficier du retour d'expérience d'une autre collectivité, la communauté de communes Moret Seine et Loing, qui nous conseille et nous accompagne dans notre démarche ».

La réappropriation de cette plaine, si longtemps abandonnée, permettra à l'avenir de développer des activités de loisirs, des liaisons douces, des sentes de promenade, ainsi qu'une mise en réseau écologique des espaces de la plaine vers Triel, Carrières et Andrésy.

DEVELOPPEMENT

Implantations pour l'emploi

Les travaux d'implantation des bâtiments de La Poste et Lidl se déroulent actuellement sur le site de l'éco-Parc des Cettons à Chanteloup les Vignes, et vont créer de nombreux emplois...

Implantation de La Poste

La nouvelle plateforme de distribution du courrier de La Poste s'implante sur 5 000 m² de terrain, sur lequel se construit un bâtiment d'environ 1 400 m². Elle regroupe plusieurs centres de tri du secteur. Son inauguration est prévue le 19 avril 2011, et occasionnera le transfert de quelque 110 employés du groupe.

Pour cette implantation, La Poste a mis en oeuvre une gestion des eaux pluviales innovante, basée sur une chaussée réservoir utilisant des matériaux recyclés. Encore peu utilisée, cette technique présente l'avantage de favoriser un meilleur stockage des eaux pluviales et la réutilisation de déchets, dans un esprit de développement durable. Elle répond également aux exigences de gestion des eaux pluviales à la parcelle imposées par l'éco-Parc des Cettons.

Par ailleurs, à la demande de la CA2RS, La Poste met en place un « guichet pro » permettant aux entreprises, entre autres services professionnels, de disposer de boîtes postales. En partenariat avec l'EPAMSA, Renault et EDF, La Poste participe aussi au programme « Save », à travers l'utilisation de véhicules électriques de marque Renault sur le site pilote du Parc des Cettons. Enfin, La Poste réfléchit à de nouveaux développements sur ce site.

Le chantier du bâtiment de La Poste



Implantation de Lidl

La société Lidl prévoit également de s'implanter sur le site de l'éco-Parc des Cettons.

La communauté d'agglomération ayant demandé à Lidl de favoriser l'emploi local, une collaboration est actuellement en cours de mise en oeuvre entre les services de ressources humaines de l'entreprise et les partenaires emploi du territoire, pour développer des programmes de recrutement et de pré formation des futurs salariés.

A venir...

Des projets sont également en cours d'étude avec des entreprises de type PME/PMI.

La CA2RS recherche par ailleurs activement un investisseur pour implanter un restaurant au sein du Parc des Cettons, afin d'assurer les 120 à 150 couverts quotidiens prévus pour le service du déjeuner. Un terrain est réservé à cet effet à l'entrée du Parc des Cettons. Avis aux candidats...

Des totems pour vous aider

Afin que les acteurs économiques ou les visiteurs ne se perdent plus dans les parcs d'activité de la communauté d'agglomération, une signalétique spécifique a été mise en place sur le territoire.

Des totems, dont le design a été étudié pour s'intégrer dans le paysage, ornent désormais les entrées de nos pôles économiques.



Rénovation urbaine

Première tranche d'installation de bornes enterrées

Ainsi que nous vous l'avons annoncé, le chantier des travaux d'installation de bornes enterrées, servant à la collecte des déchets, va débuter dans la ZAC de la Noé à Chanteloup-les-Vignes.

Une information spécifique sera diffusée aux habitants du quartier, réalisée en collaboration avec la mairie, le SIVaTRU, les acteurs associatifs et les bailleurs, pour une meilleure appréhension des contraintes, inévitables durant les travaux, mais également des avantages et bienfaits qu'ils en retireront a posteriori. Cette opération s'inscrit dans le cadre des rénovations urbaines de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, en partenariat avec les bailleurs (Opievoy et France Habitation), le SIVaTRU et la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine. A partir du deuxième trimestre 2011, les premières bornes viendront s'implanter dans les rues, au pied des logements, à une distance d'environ 50 m des halls d'entrée. En 2012, 105 bornes, réparties sur 43 points de regroupement, formeront le parc complet, à la disposition de tous les habitants de la ZAC. Les travaux seront organisés en trois tranches :

- 1^{ère} tranche : deuxième trimestre 2011
- 2^{ème} tranche : fin d'année 2011
- 3^{ème} tranche : premier semestre 2012

Trois bornes de couleurs différentes permettront de trier les emballages recyclables, les déchets en verre et les déchets résiduels.

La gestion des déchets au moyen

des bornes enterrées offre de nombreux avantages :

- Amélioration du cadre de vie : suppression des bacs encombrants et des vide-ordures, pour une solution plus esthétique, plus propre, plus accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, ainsi qu'une amélioration de la sécurité.
- Bienfaits pour l'environnement : tri optimisé, réduction des fréquences de collecte, baisse des nuisances sonores, hygiène améliorée.



- Avantages économiques et sociaux : optimisation des coûts de collecte, augmentation de la qualification des agents techniques.

Contrat de développement de l'offre résidentielle

Le 26 novembre 2010, un contrat de développement de l'offre résidentielle a été signé, au Conseil général, en présence de Alain Schmitz, président du Conseil général des Yvelines, Pierre Cardo, président de la CA2RS, Philippe Tautou, Hugues Ribault et Joël Mancel, vice-présidents.

Conscient des carences en matière d'offre de logement dans le département, le Conseil général met en œuvre une politique volontariste d'incitation à la production de logements, avec des aides financières destinées aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre, dotées d'un plan local de l'habitat.

Son objectif est de permettre un rattrapage du niveau de construction historiquement bas de la période 2000-2004, en corrigeant les déséquilibres de répartition de construction constatés en secteurs périurbain et rural, à l'origine d'une migration de la population hors du département. L'aide financière est de 1 000 € par logement supplémentaire produit, par rapport à la moyenne de construction 2000-2004 (120 logements pour la CA2RS). Entre 2010 et 2013, tout logement construit au-delà de ce seuil bénéficiera donc d'un financement de 1 000 €, versé à l'agglomération par le Conseil général. Cette aide financière est destinée à l'investissement, à l'achat de foncier ou encore pour permettre d'équilibrer une opération.



Pierre Cardo (à gauche) et Alain Schmitz lors de la signature du contrat de développement de l'offre résidentielle

Événement

Les 2 Rives

Un bateau pour la Seine

Élément aujourd'hui délaissé, mais doté d'un important potentiel fédérateur, la Seine constitue un fil conducteur pour le territoire. Chaque ville a donc inscrit dans son projet d'aménagement durable la nécessité de retrouver un rapport au fleuve.

Un enjeu important

Il s'agit de replacer le fleuve au centre du projet de territoire et de rendre ses rives aux habitants. La Seine ne doit plus être perçue comme un élément contraignant, mais comme un moteur de développement, en tant qu'équipement structurant. La Seine représente un atout paysager pour toutes les communes de l'agglomération, offrant une qualité environnementale et un cadre de vie trop peu valorisés à l'heure actuelle. L'intercommunalité a donc souhaité se doter d'un outil permettant d'en faire la promotion, à travers des programmations culturelles, environnementales, pédagogiques et touristiques, ouvertes aux différents types de publics.

Education à l'éco citoyenneté

L'éducation des populations à l'éco citoyenneté est une thématique majeure du développement durable, dynamique fondatrice du 21^{ème} siècle. Développer durablement le territoire de l'agglomération, tout en garantissant le respect et la mise en valeur de son environnement naturel, est l'un des objectifs prioritaires de la communauté d'agglomération, et trouve son illustration la plus concrète dans le programme *Cités en Seine*, qui répond aux problématiques de sensibilisation aux questions environnementales et aux besoins d'aménagement des espaces naturels du territoire. Le partenariat avec *Cités en Seine* permet d'accompagner des jeunes dans un parcours de découverte et d'éducation, tout en valorisant la Seine, ses espaces verts et les sites environnementaux du territoire, en répondant à une demande forte de la population, des insti-



Une inauguration dans les règles de l'art...

tutions nationales et locales ainsi que des acteurs économiques locaux. En 2009, l'agglomération a donc fait l'acquisition d'une embarcation de 66 places, rebaptisée *Les 2 Rives*, qui apparaît comme un excellent support pédagogique, pouvant accueillir tous les publics curieux de poser un regard différent sur leur environnement naturel et culturel.

Inauguration et premières sorties

Les 2 Rives a été inauguré le 1^{er} octobre dernier à la base de loisirs du Val de Seine, à Verneuil, par Pierre Cardo, président de la CA2RS, en présence de nombreuses personnalités locales, dont Anne Boquet, préfète des Yvelines, Philippe Court, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, Jean-Louis Berthet, vice-président du Conseil général des Yvelines et président de la base de loisirs du Val de Seine, ainsi que de l'ensemble des maires des communes de l'intercommunalité.

Sa première sortie s'est déroulée dans le cadre des *Jeu-dis de l'entreprise*, et a permis de présenter à une cinquantaine d'entreprises le projet du territoire, qui les concerne au premier chef et dont la Seine constitue un axe structurant majeur. Présenter ce projet sur la Seine a constitué un événement auquel ont participé le président et la plupart des vice-présidents de la communauté d'agglomération. *Les 2 Rives* a permis à plus de 300 enfants du territoire de découvrir la faune et la flore méconnues des berges de Seine, dans le cadre de la semaine pédagogique de l'association Vive la Seine.

Publication

Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine
270 Grande rue - CS 20539
78915 CARRIERES-SOUS-POISSY Cedex

Directeur de publication
Pierre Cardo

Rédacteur en chef
Jacques Gaschet

N° ISSN 2105-178X
Tirage 30 000 exemplaires

Rédaction-Réalisation
Les mots pour le dire
www.agence-lesmots.com
Michèle Tautou

Impression
Phoenix Impression
57200 SARREGUEMINES
03 87 95 14 31

Reproduction interdite.
N°6 - Décembre 2010

Contacts : Michèle Tautou
Responsable Service
Communication

Tél : 01 34 01 24 40
communaute@agglo2rs.fr
www.agglo2rivesdeseine.fr

